

Dossier et protocole sur le statut ostéo-articulaire pour les candidats étalons

Le statut ostéo-articulaire est demandé pour les étalons de moins de 16 ans et est établi par le CIRALE après interprétation de l'ensemble des clichés radiographiques du protocole établi par le Pr J-M. Denoix (Protocole Denoix 2002 d'examen radiographique de l'appareil locomoteur des chevaux qualifiés).

Le compte-rendu d'interprétation du CIRALE indiquant le statut ostéo-articulaire du candidat étalon doit être fourni.

1. Réalisation de l'examen radiographique

Les propriétaires feront procéder à l'examen radiographique de leurs chevaux par le vétérinaire de leur choix.

Les 14 clichés requis par le protocole sont :

Région	Incidence
Pieds antérieurs	Face (pieds déferrés, lacunes comblées) et profil
Boulets antérieurs	Profil
Carpes	Face
Doigts postérieurs	Profil
Jarrets	Profil
Grassets	Profil ou oblique caudo-latérale

*Nous attirons votre attention sur la nécessité de fournir des clichés **des carpes** (les protocoles demandés lors des ventes NASH et FENCES ne comportent pas la lecture des carpes ; **pour l'approbation étalon, les clichés des carpes sont obligatoires**).*

Protocole radiographique 14

ANTERIEURS



Pieds: profil à l'appui et face au soutien sur cale à 60°, déferrés et lacunes comblées



Boulets: profil



Carpes: face

POSTERIEURS



Doigts: profil (incluant articulation interphalangienne proximale)



Jarrets: profil



Grassetts: profil OU oblique caudo-latérale



Chaque cliché réalisé devra porter les éléments d'identification suivants : nom du cheval, nom de son propriétaire, date d'examen, identité du vétérinaire.

Les clichés devront être de qualité suffisante pour permettre une lecture fiable. Ils seront à envoyer sous format DICOM de préférence ou JPEG. (Les autres formats ne sont pas acceptés.)

Pour être examinés les dossiers devront être d'emblée complets et doivent dater de moins de 2 ans.

2. Interprétation de l'examen radiographique par le CIRALE

Les clichés radiographiques seront à adresser, pour lecture et interprétation, au CIRALE.

- Les dossiers radiographiques doivent être complets et peuvent être envoyés :
 - par e-mail à l'adresse cirale.radio@vet-alfort.fr (ou éventuellement cirale@vet-alfort.fr)
 - par courrier postal (CD, DVD, clef USB, ...) à l'adresse suivante : CIRALE, Service de lecture radio - RD 675 - 14430 GOUSTRANVILLE)

Dans l'e-mail ou le courrier accompagnant les clichés radiographiques, merci d'indiquer le nom du propriétaire, l'adresse de facturation, l'adresse e-mail du propriétaire et un numéro de téléphone de contact.

- Le règlement de la lecture doit se faire à l'avance : le compte-rendu de lecture n'est pas envoyé avant réception du règlement.

En 2023, le coût de la lecture radio s'élève à 81€.

Le règlement peut être effectué :

- par chèque à l'ordre du CIRALE (merci d'indiquer le nom de votre cheval et « protocole étalon » au dos de votre chèque)
- par virement (merci d'indiquer le nom de votre cheval et « protocole étalon » en référence de votre virement)
- par carte bancaire (en téléphonant au secrétariat au 02 31 27 85 56).

Une facture acquittée sera envoyée par courrier postal une fois la lecture effectuée.

Coordonnées bancaires :

<u>CIRALE : BANK DETAILS</u>							
<u>Bank name and address :</u> TRESOR PUBLIC 7 BOULEVARD BERTRAND 14304 CAEN							
<u>Identifiant national de compte bancaire RIB</u>							
Code Banque	Code Guichet	N° de Compte		Clé RIB	Domiciliation		
10071	14000	00001000353		87	TPCAEN TG		
<u>Identifiant international de compte bancaire - IBAN</u>							
IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1140	0000	0010	0035	387	TRPUFRP1
Account Owner : RÉGIE DE RECETTE DU CIRALE 14430 GOUSTRANVILLE							

Il faut compter un délai de 15 jours entre la réception du dossier complet (14 clichés radiographiques et règlement) et l'obtention du rapport de lecture qui est envoyé par mail et par courrier (la demande doit être accompagnée des coordonnées postales complètes du propriétaire ainsi que d'une adresse e-mail).

3. Cas des étalons stationnés à l'étranger

Pour les étalons déjà approuvés dans leur stud-book d'origine, la commission du stud-book accepte les documents et les certificats fournis pour l'approbation dans la race d'origine, à condition qu'ils soient jugés suffisants, interprétables et précis par les experts français par rapport à ce qui est demandé pour des étalons Selle Français. Dans le cas d'un dossier insuffisant (ostéo-articulaire) la commission du stud-book se réserve le droit de demander des examens complémentaires.

Pour les étalons étrangers sollicitant une approbation uniquement dans la race Selle Français, le protocole est identique à celui des candidats Selle Français.

❖ Informations complémentaires :

- Il est possible d'adresser au CIRALE des radios réalisées au cours des 2 dernières années.
- Si le cheval dispose déjà d'un compte rendu radiographique CIRALE, il n'est pas nécessaire d'en faire réaliser un nouveau.